

Planification du dispositif ambulancier 2022

Le maintien de l'exploitation des ambulances de garde la nuit à Münster et de piquet de nuit à Viège est confronté à des difficultés de recrutement de personnel. Cette situation est par ailleurs grevée par un bas niveau de subventionnement découlant, selon la directive en vigueur, d'un volume d'activité de faible à très faible.

Au 1^{er} janvier 2022, l'ambulance de piquet à Viège a été remplacée transitoirement par une nouvelle ambulance de nuit localisée à Bitsch.

Conformément à l'article 4 alinéas 1 et 1bis de la loi sur l'organisation des secours sanitaires (LOSS), ainsi que de l'article 5 alinéa 1 de l'ordonnance, l'OCVS a analysé 19 scénarios en vue de trouver la solution la plus adéquate. Le rapport de planification découlant de cette analyse a été mis en consultation durant le mois de mai 2022. Le rapport préconisait l'ajout d'une ambulance de nuit basée à Gampel, l'abandon définitif de l'ambulance de piquet de nuit de Viège et le déplacement de l'ambulance de nuit de Münster à Bitsch ou Mörel.

Les ajustements proposés dans la consultation ont été de manière générale accueillis favorablement. Les réponses à la consultation ont cependant mis en avant les difficultés à déterminer une répartition optimale et équitable des bases d'ambulances sur l'ensemble du canton.

Pour ces différentes raisons et afin de tenir compte des inquiétudes politiques exprimées notamment dans la Vallée de Conches, le Conseil d'Etat a opté pour une ambulance 24h/24 basée à Fiesch en remplacement de celle de Münster ainsi que pour l'ajout d'une ambulance de garde la nuit à Gampel-Steg et la suppression de l'ambulance de piquet la nuit à Viège.

Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure d'appel d'offres pour l'établissement d'une nouvelle base à Fiesch, le dispositif transitoire actuel est maintenu, soit une ambulance 24h/24 à Münster, une ambulance de nuit à Bitsch, une ambulance de nuit à Viège.

Le Conseil d'Etat prévoit aussi de revoir à terme l'ensemble du dispositif cantonal des secours préhospitaliers et son financement. Il répond ainsi aux demandes formulées lors de la procédure de consultation. Les études et analyses préalables seront lancées dans les meilleurs délais.